



INFORMATIONS STATISTIQUES

ENQUÊTE SUISSE SUR LA STRUCTURE DES SALAIRES À GENÈVE, RÉSULTATS 2012

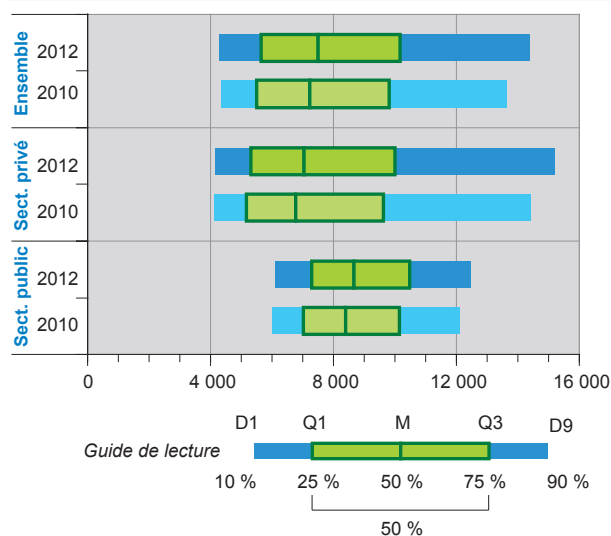
En 2012, dans l'ensemble de l'économie du canton de Genève, le salaire mensuel brut médian atteint 7 510 francs pour 40 heures de travail par semaine. Par rapport à 2010, le salaire médian est en hausse de 3,7 % (en termes nominaux), après la stagnation enregistrée entre 2008 et 2010 (+ 0,5 %).

Dans le secteur privé, le salaire mensuel brut médian standardisé à 40 heures s'élève à 7 042 francs en 2012. Il progresse de 3,9 % par rapport à 2010.

Le salaire médian augmente également dans le secteur public : dans le canton de Genève, il est de 8 666 francs en 2012, soit 3,1 % plus élevé qu'en 2010.

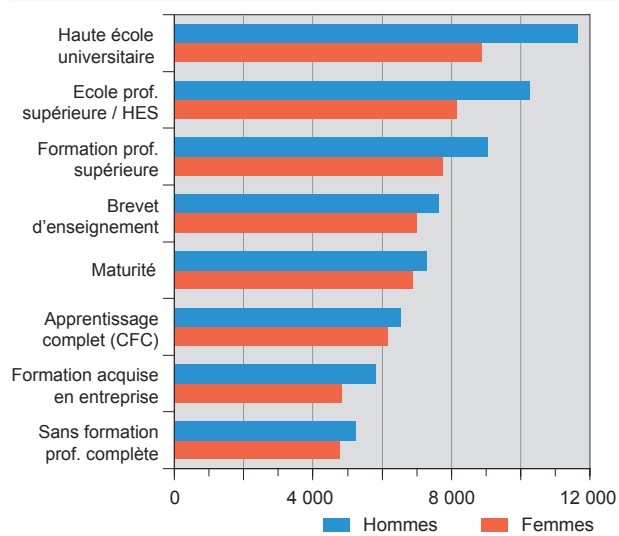
A l'échelon national, en 2012, le salaire mensuel brut médian atteint 6 439 francs (6 118 francs dans le secteur privé et 7 750 francs dans le secteur public).

Dispersion du salaire mensuel brut standardisé dans les secteurs privé et public, en 2010 et 2012
En franc Canton de Genève



Source : Office fédéral de la statistique - Enquête sur la structure des salaires

Salaire mensuel brut médian standardisé selon le sexe et le niveau de formation, dans le secteur privé, en 2012
En franc Canton de Genève



Source : Office fédéral de la statistique - Enquête sur la structure des salaires

LE SALAIRE MÉDIAN SELON LE SEXE

Dans l'ensemble de l'économie genevoise, le salaire médian progresse de manière plus marquée pour les hommes que pour les femmes entre 2010 et 2012 : + 4,5 % contre + 2,8 %. En 2012, il atteint ainsi 7 770 francs pour les hommes et 7 238 francs pour les femmes.

LE SALAIRE MÉDIAN PAR BRANCHE ÉCONOMIQUE

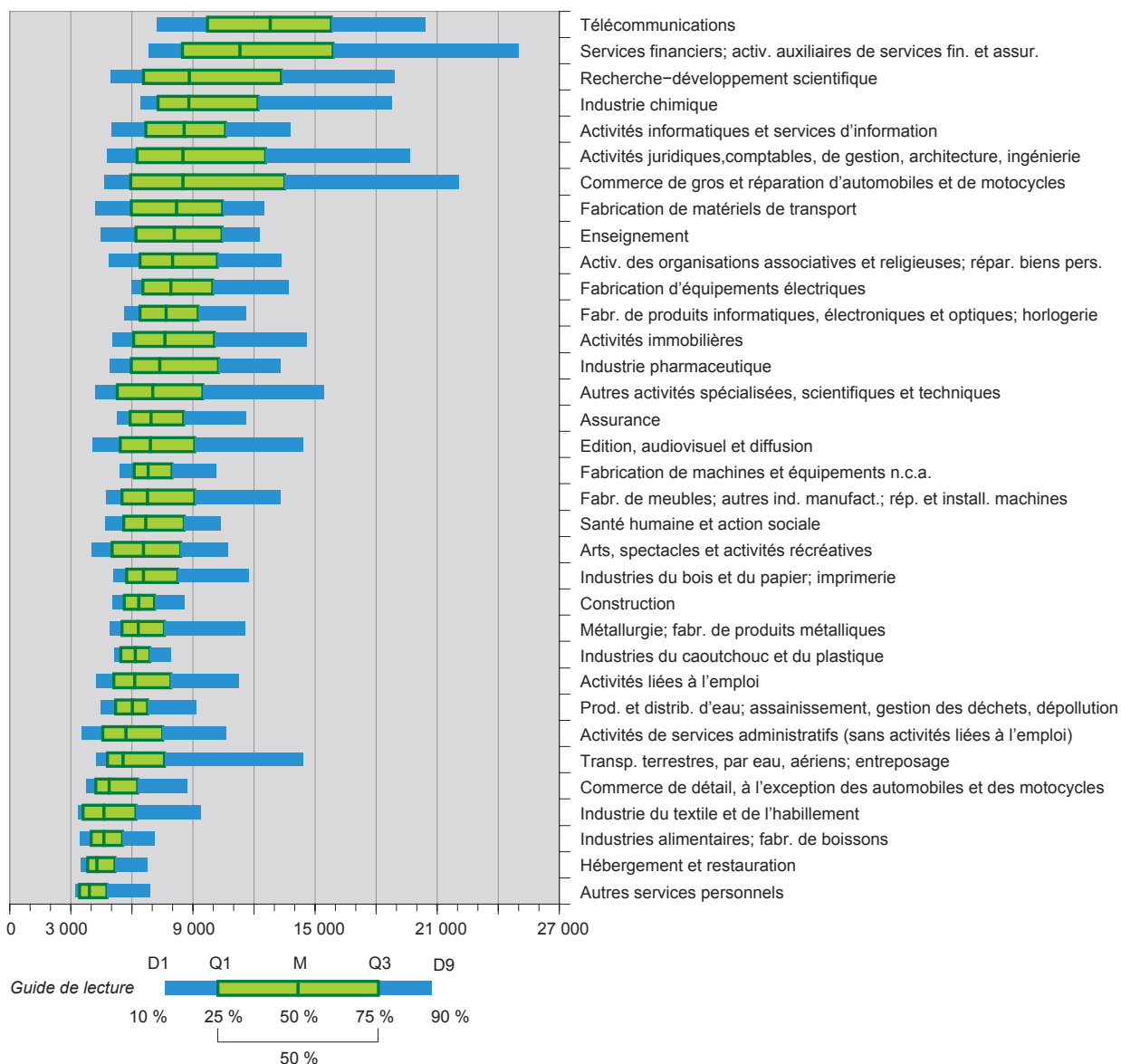
Le niveau des salaires dans le secteur privé varie fortement d'une branche économique à une autre. Les salaires médians les plus élevés se trouvent au sein des entreprises actives dans les *télécommunications* (12 777 francs) et les *services financiers et activités auxiliaires de services financiers* (11 299 francs).

Cette dernière branche se caractérise par une dispersion des salaires particulièrement importante, notamment pour les plus hautes rémunérations.

Dans le secteur industriel, la branche *industrie chimique* délivre le salaire médian le plus élevé (8 784 francs). Dans la branche *fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques*, qui comprend les salariés de l'horlogerie, le salaire médian atteint 7 665 francs.

Cinq branches économiques affichent un salaire médian inférieur à 5 000 francs : le *commerce de détail* (4 881 francs), les *industries alimentaires* (4 604 francs) et du *textile* (4 613 francs), l'*hébergement et restauration* (4 287 francs) ainsi que la catégorie *autres services personnels*, qui groupe notamment les blanchisseries, salons de coiffure et instituts de beauté (3 911 francs).

Dispersion du salaire mensuel brut standardisé selon l'activité économique, dans le secteur privé, en 2012
En franc Canton de Genève



Source : Office fédéral de la statistique - Enquête sur la structure des salaires

LE SALAIRE MÉDIAN SELON L'ORIGINE OU LE TYPE DE PERMIS

En 2012, dans le secteur privé genevois, le salaire médian des salariés de nationalité suisse atteint 7 708 francs. Celui des étrangers, qui représentent 58 % des salariés, lui est inférieur de 1 045 francs (6 663 francs). Depuis 2010, le salaire médian augmente plus fortement parmi les Suisses (+ 6,1 %) que parmi les étrangers (+ 3,6 %).

La variation du niveau des salaires entre deux périodes, pour l'ensemble des salariés ou pour une catégorie d'entre eux, dépend de deux facteurs. Premièrement, l'évolution individuelle des salaires : le même salarié voit-il son salaire augmenter entre deux enquêtes ? Deuxième facteur, la modification dans la structure de la composition de la main-d'œuvre en termes de branche d'activité, de niveau de formation, de degré de qualification, etc. : si une branche accroît la part des emplois occupés par des personnes très qualifiées, le salaire médian de cette branche augmentera.

Au sein des salariés étrangers, les titulaires d'un permis de séjour (permis B ; 7 192 francs) ont des rémunérations plus importantes que les titulaires d'un permis frontalier (permis G ; 6 703 francs) ou d'établissement (permis C ; 6 447 francs).

Salaire mensuel brut médian standardisé selon diverses caractéristiques, en 2012 (1)
Chiffres annuels Canton de Genève

	Salaire, en franc
Ensemble de l'économie	7 510
Hommes	7 770
Femmes	7 238
Secteur privé	7 042
Hommes	7 378
Femmes	6 661
<i>Secteur économique</i>	
Secondaire	6 761
Tertiaire	7 188
<i>Origine et permis de travail</i>	
Suisses	7 708
Etrangers	6 663
Permis d'établissement (permis C)	6 447
Permis de séjour (permis B)	7 192
Permis frontalier (permis G)	6 703
Permis de courte durée (permis L)	5 812
Autres	[8 170]
<i>Position professionnelle</i>	
Cadre supérieur	13 766
Cadre moyen	12 751
Cadre inférieur	10 030
Responsable de l'exécution des travaux	7 667
Sans fonction de cadre	6 066
Secteur public	8 666
Hommes	8 895
Femmes	8 460

(1) Les chiffres signalés entre crochets doivent être considérés avec réserve (coefficient de variation supérieur à 5 %).

Source : Office fédéral de la statistique - Enquête sur la structure des salaires

Ces écarts s'expliquent en grande partie par des différences de profil socioprofessionnel. Ainsi, 30 % des détenteurs d'un permis B ont une position de cadre au sein de leur entreprise, contre respectivement 22 % et 23 % pour les permis G et C (33 % pour les Suisses). De plus, alors que 45 % des titulaires d'un permis B sont diplômés d'une université ou d'une haute école, cette proportion est de 25 % pour les détenteurs d'un permis G et de 21 % pour les permis C (28 % pour les Suisses). Enfin, les titulaires de permis B sont plus souvent employés dans des branches économiques fortement rémunératrices, telles que les services financiers ou le commerce de gros – branche qui couvre l'activité de négoce et comprend plusieurs multinationales étrangères –, que les détenteurs d'autres types de permis.

HAUTS ET BAS SALAIRES

Dans le secteur privé, le salaire mensuel brut standardisé des 10 % les moins bien rémunérés est inférieur à 4 153 francs (premier décile). Cette valeur est quasi stable par rapport à 2010 (+ 0,5 %). A l'autre extrême, les 10 % des salaires les plus élevés sont supérieurs à 15 215 francs (neuvième décile) et affichent une hausse de 5,5 % en deux ans.

Ainsi, le rapport interdécile (rapport entre le neuvième et le premier décile), qui évalue l'écart entre le haut et le bas de la distribution des salaires, est de 3,66 en 2012, contre 3,49 en 2010. L'éventail des rémunérations s'accroît ainsi en deux ans.

SALAIRES DANS LE SECTEUR PUBLIC

Dans le secteur public genevois – qui comprend les administrations communales, cantonales et fédérales ainsi que les établissements de droit public (tels que les Hôpitaux universitaires de Genève, les Services industriels de Genève, l'Université) –, le salaire brut médian atteint 8 666 francs par mois en 2012.

L'écart de salaire médian entre le secteur public et le secteur privé s'explique principalement par une différence de structure. En effet, plus de la moitié des salariés du secteur public sont actifs dans les branches de l'*enseignement* ou de la *santé humaine et action sociale*, qui exigent en général un niveau de formation élevé. Ainsi, la proportion de salariés diplômés d'une université est deux fois plus élevée dans le secteur public (35 %) que dans le privé (18 %).

Par rapport au secteur privé, l'écart de rétribution entre hauts et bas salaires est nettement moins marqué dans le secteur public. Les 10 % les moins bien rémunérés touchent un salaire inférieur à 6 104 francs, tandis que les 10 % des salaires les plus élevés sont supérieurs à 12 451 francs. Ainsi, en 2012, le rapport interdécile dans le secteur public s'élève à 2,04.

DÉFINITIONS

L'enquête suisse sur la structure des salaires (LSE) est réalisée tous les deux ans par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur la base d'un questionnaire envoyé aux entreprises.

Le salaire mensuel comprend le **salaire brut** du mois d'octobre, y compris les cotisations sociales à la charge du salarié, un douzième de l'éventuel treizième salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels irréguliers (bonus). En revanche, il ne comprend pas la rétribution des heures supplémentaires.

Les salaires mensuels sont **standardisés**, c'est-à-dire qu'ils sont recalculés sur la base d'un équivalent plein temps à 40 heures de travail hebdomadaire afin de comparer les niveaux des salaires indépendamment du nombre d'heures de travail effectuées.

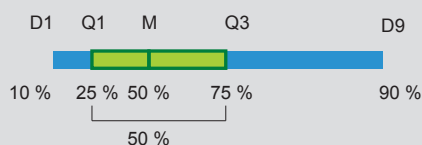
La **médiane** (M) est l'indicateur de référence pour estimer le niveau général des rémunérations : la moitié des salaires lui sont inférieurs, l'autre moitié supérieurs.

Les **quartiles** partagent la distribution en quatre parties d'effectifs égaux. Le premier quartile (Q1) est la valeur qui sépare des autres les 25 % des salariés avec les rémunérations les plus basses. Le troisième quartile (Q3) est la limite qui sépare des autres les 25 % des salariés avec les rémunérations les plus élevées. Le deuxième quartile est la médiane.

Les **déciles** partagent la distribution en dix parties d'effectifs égaux. Le premier décile (D1) est la valeur qui sépare des autres les 10 % des salariés les moins rétribués. Le neuvième décile (D9) est la limite entre les 10 % des salariés disposant des rémunérations les plus élevées et les autres 90 %. Le cinquième décile est la médiane.

Comment lire les graphiques de dispersion ?

Les graphiques de dispersion appelés « boîtes à moustaches » permettent de visualiser les cinq quantiles principaux. L'écart entre les salaires (la dispersion, en termes statistiques) est représenté par la « longueur » de la moustache. Plus les moustaches sont longues, plus la distribution est dispersée, ce qui implique de grands écarts entre les salaires.



COMPLÉMENTS D'INFORMATION :

http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=03_04

Département présidentiel

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

Responsable de la publication : Roland Rietchin

Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé

à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse

© OCSTAT, Genève 2015. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source

INFORMATIONS STATISTIQUES

N° 01 – JANVIER 2015

15.01.2015

